

ASSOCIATION SAVI

Surveillant Sauveteur Aquatique en piscine

Saison 2026/2027

DOSSIER D'INSCRIPTION – FORMATION SSA PISCINE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Adresse complète :
.....
.....
Téléphone :
Email :
Numéro de sécurité sociale :
Situation actuelle : ☐ Étudiant ☐ Demandeur d'emploi ☐ Salarié ☐ Autre : _____

PHOTO

Pour les stagiaires mineurs :

MERE / NOM :	Prénom :
E-mail :	Téléphone :
PERE / NOM :	Prénom :
E-mail :	Téléphone :

Je soussigné(e), ... désire m'inscrire à la formation suivante :

	Autofinancement	Avec prise en charge
SSA piscine seul	☐ 400 euros	☐ 450 euros
SSA + PSE2	☐ 700 euros	☐ 800 euros
SSA + PSE1 + PSE2	☐ 1000 euros	☐ 1200 euros

Les formations peuvent être prises en charge par la Mission locale, le dispositif SESAME et autres... Nous pouvons vous transmettre un devis sur demande

Dates de formation :

PSE1 Initial	PSE2 initial	SSA PISCINE
☐ Les 16 et 17 janvier 2027 puis 23 et 24 janvier 2027	☐ Les 06 et 07 février 2027 puis 13 et 14 février 2027	☐ Session 1 : Du 16/01/2027 au 19/03/2027, Tests d'entrée le 08/01/2027
☐ Les 13 et 14 mars 2027 puis 20 et 21 mars 2027	☐ Les 03 et 04 avril 2027 puis 10 et 11 avril 2027	☐ Session 2 : Du 13/03/2027 au 14/05/2027, Tests d'entrée le 19/02/2027

Contenu des tests d'entrée :

Le candidat doit réaliser avant le premier jour de formation un parcours continu de 100 mètres, en 2 min 45 s maximum, dans un bassin de 25 ou 50 mètres :

1. Plonger du bord du bassin, parcourir au moins 15 mètres en apnée complète, puis terminer les 25 premiers mètres en nage libre si nécessaire.
2. Nager 50 mètres en crawl, en surface.
3. Nager 25 mètres sur le dos, avec les deux mains hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface).

Le test se réalise en maillot de bain, avec un bonnet si nécessaire, sans autre accessoire. Seuls les appuis nécessaires aux demi-tours sont autorisés.

Horaires de formation :

Les entraînements se dérouleront le vendredi soir, de 17h à 18h30 hors vacances scolaires et lors d'un stage intensif durant les vacances :

- Session 1 : de 9h à 12h du 21 au 26/02/2027
- Session 2 : de 9h à 12h du 25 au 30/04/2027

Lieu de formation : **Piscine de la Pausa, Boulevard de la Signore, 13700 MARIGNANE**

Mode règlement : ☐ Chèque (Association SAVI) ☐ Espèces ☐ Virement bancaire
☐ Autre : prise en charge par un organisme payeur, demande de devis

Conditions d'annulation et de remboursement

Toute annulation doit être signalée par écrit à l'Association SAVI.

En cas d'inscription individuelle en autofinancement, le stagiaire bénéficie du délai légal de rétractation. En cas d'abandon après le début de la formation, les prestations réalisées restent dues. Une indemnité de dédit peut également être appliquée selon les conditions expressément prévues au contrat de formation.

En cas de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées, proportionnellement à leur valeur prévue au contrat.

L'Association SAVI se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session en cas d'effectif insuffisant. En cas d'annulation par l'association, les sommes déjà versées correspondant aux prestations non réalisées seront intégralement remboursées.

Le certificat médical est obligatoire. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les dossiers sont à retourner par mail, complets, **avant la date du test d'entrée**. Les paiements en espèce et chèque seront à déposer en main propre **au maximum** lors du premier jour de formation.

Tél : 07.67.37.42.59

Mail : contact.associationsavi@gmail.com

Site internet : <https://asso-savi.com/>

Date :

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION

Documents à fournir

PREREQUIS :

- Être âgé de **17 ans minimum** pour l'obtention de la certification.
- Présenter un **certificat médical en cours de validité**, conforme aux exigences réglementaires.
- Être titulaire du PSE1 et du PSE2 (ou qualification équivalente), à jour de formation continue, ou justifier d'une formation en cours permettant d'obtenir cette qualification.
- Avoir satisfait au test préalable de natation, validé par un maître-nageur sauveteur titulaire de sa carte professionnelle, conformément aux modalités réglementaires applicables (voir page 2).

Pour les parcours comprenant le PSE1 et/ou le PSE2 : les formations de secourisme sont organisées dans le cadre du parcours global. Les qualifications requises devront être obtenues avant la délivrance de la certification SSA.

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- La « Fiche d'inscription » dûment complétée, accompagnée des pièces demandées
- La convention pédagogique dûment complétée et signée
- La photocopie lisible Recto-Verso sur la même feuille de votre CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ou PASSEPORT
- Le CERTIFICAT MÉDICAL récent (daté de moins de 3 mois), complété, daté et signé par le médecin avec le cachet du médecin. MERCI d'utiliser le document ci-joint
- 1 photo d'identité
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile
- L'autorisation de droit à l'image complétée et signée
- L'autorisation parentale complétée et signée, pour les stagiaires mineurs.
- La Charte d'engagement du sauveteur signée
- L'attestation d'obtention du PSE1 et PSE2, de leur recyclage à jour pour les inscriptions au SSA seul
- L'attestation d'obtention du PSE1, de son recyclage à jour pour les inscriptions au SSA + PSE2

FICHE D'INSCRIPTION

Charte d'engagement du sauveteur

En tant que Sauveteur je m'engage à :

- ☒ Être à l'heure
- ☒ Agir dans le respect des règles de citoyenneté
- ☒ Être serviable et au service des autres
- ☒ Être solidaire
- ☒ Avoir l'esprit d'équipe
- ☒ Avoir l'esprit sportif
- ☒ Être loyal et juste
- ☒ Être respectueux des autres
- ☒ Être respectueux de l'encadrement
- ☒ Être respectueux du matériel et des locaux mis à ma disposition.

Signature du sauveteur :

FICHE D'INSCRIPTION / **Convention Pédagogique SSA** **2026/2027**

Etablie entre le stagiaire SSA (Nom, Prénom) :

Et

L'Association SAVI représentée par Mme ALBOUY Odile, Présidente.

OBJECTIF : *Obtention du certificat de compétences de Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA)*

Article 1 :

Afin d'atteindre l'objectif de la formation, le stagiaire s'engage à :

- Suivre avec assiduité l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques prévus au programme de formation ;
- Respecter les horaires, l'organisation et les consignes données par l'équipe pédagogique ;
- Prévenir l'association SAVI dans les meilleurs délais en cas d'absence ou de retard ;
- Signer les feuilles d'émargement attestant de sa présence à chaque séquence de formation ;
- Participer activement aux mises en situation, exercices pratiques et évaluations organisés au cours de la formation ;
- Fournir, si nécessaire, un travail personnel complémentaire afin d'acquérir les compétences attendues ;
- Respecter le règlement intérieur de l'Association SAVI ainsi que celui des différents sites et installations utilisés dans le cadre de la formation ;
- Disposer des prérequis et justificatifs nécessaires à l'entrée en formation conformément à la réglementation en vigueur ;
- Adopter un comportement compatible avec les exigences de sécurité, de responsabilité et de professionnalisme liées aux missions de surveillant sauveteur aquatique.

Article 2 :

De son côté, l'Association SAVI s'engage à :

- Mettre en œuvre la formation conformément au programme et aux objectifs pédagogiques annoncés ;
- Assurer les enseignements théoriques et pratiques nécessaires à l'acquisition des compétences du SSA ;
- Mettre à disposition du stagiaire les moyens pédagogiques, matériels de sauvetage et équipements nécessaires à la formation ;
- Assurer un accompagnement pédagogique adapté tout au long du parcours ;
- Organiser des mises en situation permettant au stagiaire de développer les compétences nécessaires à la surveillance, au sauvetage et à la sécurité des usagers ;
- Assurer un suivi régulier de la progression du stagiaire ;
- Informer le stagiaire des modalités d'évaluation et de certification ;
- Présenter le stagiaire aux évaluations certificatives, sous réserve du respect des conditions réglementaires et des obligations de formation.

Fait à : Marseille le :

Le stagiaire

La présidente de l'Association SAVI

(Signature précédée de la
mention « Lu et approuvé »)

FICHE D'INSCRIPTION

Certificat médical SURVEILLANCE SAUVETAGE AQUATIQUE (SSA)

Je soussigné(e)....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M./ Mme et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

J'atteste en particulier que cette personne présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

- Sans correction :

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

- Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Fait à le.....

(signature et cachet du médecin)

FICHE D'INSCRIPTION

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)

☐ Autorise

• N'autorise pas

- à photographier ou filmer moi-même ou mon enfant

..... lors des entraînements, manifestations, stages.

- à diffuser les photos et films pouvant servir à des fins de promotion et/ou de communication.

- à publier sur les supports de communication de l'Association SAVI (site internet, réseaux sociaux, supports institutionnels...).

L'Association SAVI s'engage pour sa part à ne publier que des photographies représentant les enfants dans le cadre des formations, entraînements et activités organisés par l'Association SAVI

A Le

Signature du stagiaire ou des parents, ou tuteurs légaux, précédée de la mention « Lu et approuvé ».

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Responsable légal de l'enfant, autorise mon fils / ma fille.....

à participer aux activités de l'Association SAVI pour la saison 2026/2027.

En cas de nécessité, j'autorise la (les) personne(s) référente(s) à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Date et Signature :

DONNEES PERSONNELLES - RGPD

Les informations recueillies dans le présent dossier sont nécessaires à la gestion de l'inscription, à l'organisation, au suivi administratif et pédagogique de la formation ainsi qu'à la délivrance des documents et certifications associés.

Elles sont traitées par **l'Association SAVI**, responsable du traitement, dans le cadre de l'exécution des mesures nécessaires à l'inscription et au suivi de la formation ainsi que du respect de ses obligations légales et réglementaires.

Les données sont destinées aux personnes habilitées de l'Association SAVI. Elles peuvent également être transmises, lorsque cela est nécessaire, aux organismes habilités intervenant dans l'organisation, le financement, le suivi ou la certification de la formation, notamment à la **FNMS**, ainsi qu'aux organismes financeurs ou prescripteurs concernés.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la formation, puis archivées pendant les durées imposées par les obligations légales, réglementaires, comptables et administratives applicables.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez, selon les conditions prévues par les textes, d'un **droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition**, ainsi que du droit de demander la portabilité de vos données lorsque celui-ci est applicable.

Pour exercer vos droits ou pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, vous pouvez contacter :

Association SAVI

2 impasse Ravel – 13013 Marseille

E-mail : contact.associationsavi@gmail.com

Si vous estimez, après avoir contacté l'Association SAVI, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la **CNIL**.